



BXM/CP

**DECISION MUNICIPALE DM\_2025\_015**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 2122-1 et R 2122-8,

Vu la délibération n°6 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que l'offre de la société ci-après est économiquement avantageuse,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1** - De souscrire le marché relatif à l'étude sur la perception des services rendus à la population et des projets menés par la municipalité, avec la société ci-après, selon les conditions suivantes :

- **IFOP** – 78 rue Championnet – 75018 PARIS

Le délai d'exécution des prestations est de 3 mois à compter de la date de notification.

Le montant total pour la solution de base pour la durée du marché est de 29 000 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme – Le sondage et le rendu du sondage et l'étude qualitative : 12 500 € HT
- Tranche optionnelle – L'étude qualitative d'opinion : 16 500 €

**ARTICLE 2** - Le montant global sera inscrit au Budget Primitif 2025, chapitre 011, article 617.

**ARTICLE 3** - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 03/02/2025

**Clément ROSSIGNOL PUECH**



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small dot.

**Maire de Bègles**  
**Vice-Président de Bordeaux Métropole**